



## DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX PUBLICS D'ASSAINISSEMENT (EAUX USEES) ET EAUX PLUVIALES

**A retourner obligatoirement**

### **LE PETITIONNAIRE :**

Je soussigné(e) : Mme, M. ....

Demeurant : .....

Tél. : ..... Tél. portable : .....

Courriel : .....

Agissant en qualité de (1) : .....

### **LE TERRAIN A RACCORDER :**

Demande de raccordement au réseau d'eaux usées pour l'immeuble sis :  
.....

Sections(s) cadastrale(s) et n° de parcelle(s): section(s) :.....

N° du permis de construire la cas échéant :.....

### **SOCIETE DE TRAVAUX QUI REALISERA LE(S) BRANCHEMENT(S) :**

Entreprise : .....

Nom et prénom de la personne en charge des travaux : .....

Tél. : ..... Tél. port.: .....

Courriel : .....

Signalisation prévue :  
 Travaux en route barrée avec mise en place d'une déviation  
 Travaux avec alternat par feux / alternat manuel  
 Autres : .....

**Date prévisionnelle des travaux :** .....

Le(s) branchement(s) sera(seront) raccordé(s) au(x) réseau(x) existant(s) selon les règles de l'art. Je note que l'Exploitant de la CCPA viendra contrôler la bonne exécution du(des) branchement(s).

Je m'engage à me conformer en tous points au règlement d'assainissement dont je reconnais avoir reçu un exemplaire (2) et à ses prescriptions.

Je note également qu'il est **strictement interdit de travailler sur le domaine public sans autorisation.**

La CCPA demandera la permission de voirie auprès du gestionnaire compétent **et la société de travaux fera ensuite sa demande d'arrêté auprès de la commune concernée.**

Je m'engage à informer la CCPA du début des travaux en domaine privé dans le cadre d'un piquage sur une conduite publique placée en domaine privé, afin qu'il puisse vérifier leur bonne exécution, **avant le remblaiement des tranchées.**

Fait à : ..... Le : .... / .... / ..... Signature du pétitionnaire : .....

**L'entreprise chargée de la réalisation des travaux certifie sur l'honneur être conforme à la réforme anti-endommagement (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), etc).**

Fait à : ..... Le : .... / .... / ..... Signature/tampon de l'entreprise : .....

1) Préciser : propriétaire ou mandataire dûment autorisé (dans ce dernier cas, joindre une procuration).  
2) Le document complet a été remis au pétitionnaire avec la présente demande.

Accord du service assainissement délivré le : .....

**Conditions particulières :**

Gestionnaire de la voirie : .....

Diamètre du branchement eaux usées : .....

Longueur du branchement : .....

Diamètre du branchement eaux pluviales : .....

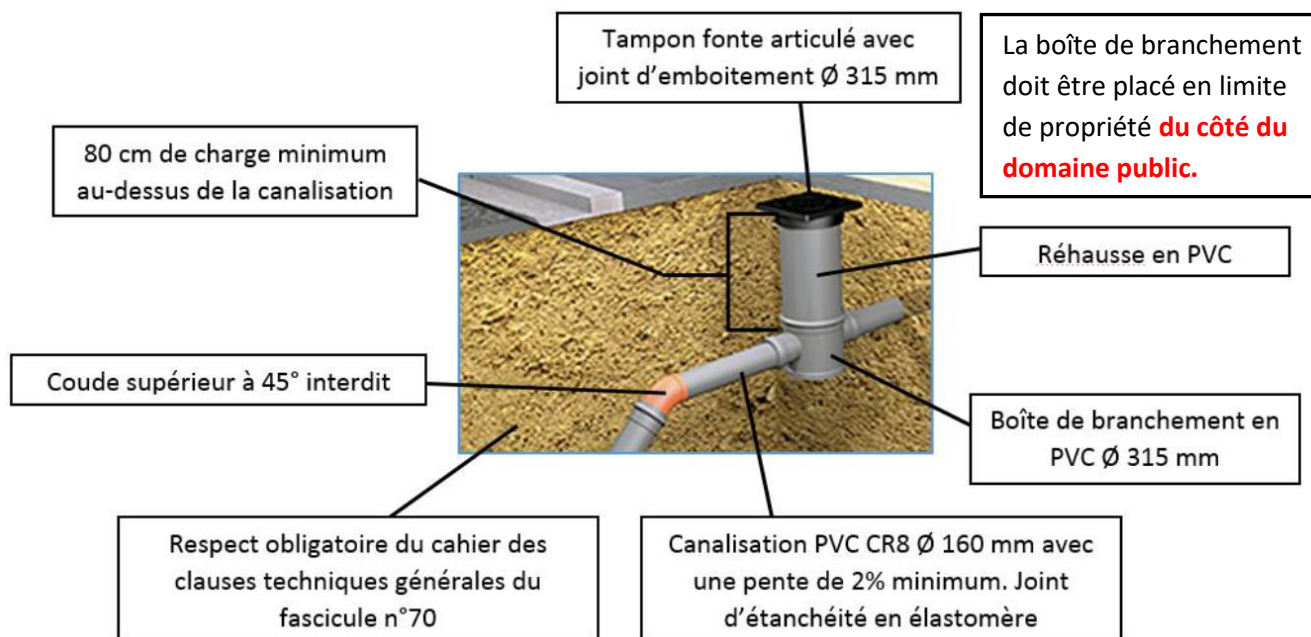
Longueur du branchement : .....

Observations : .....

Signature :

Cachet :

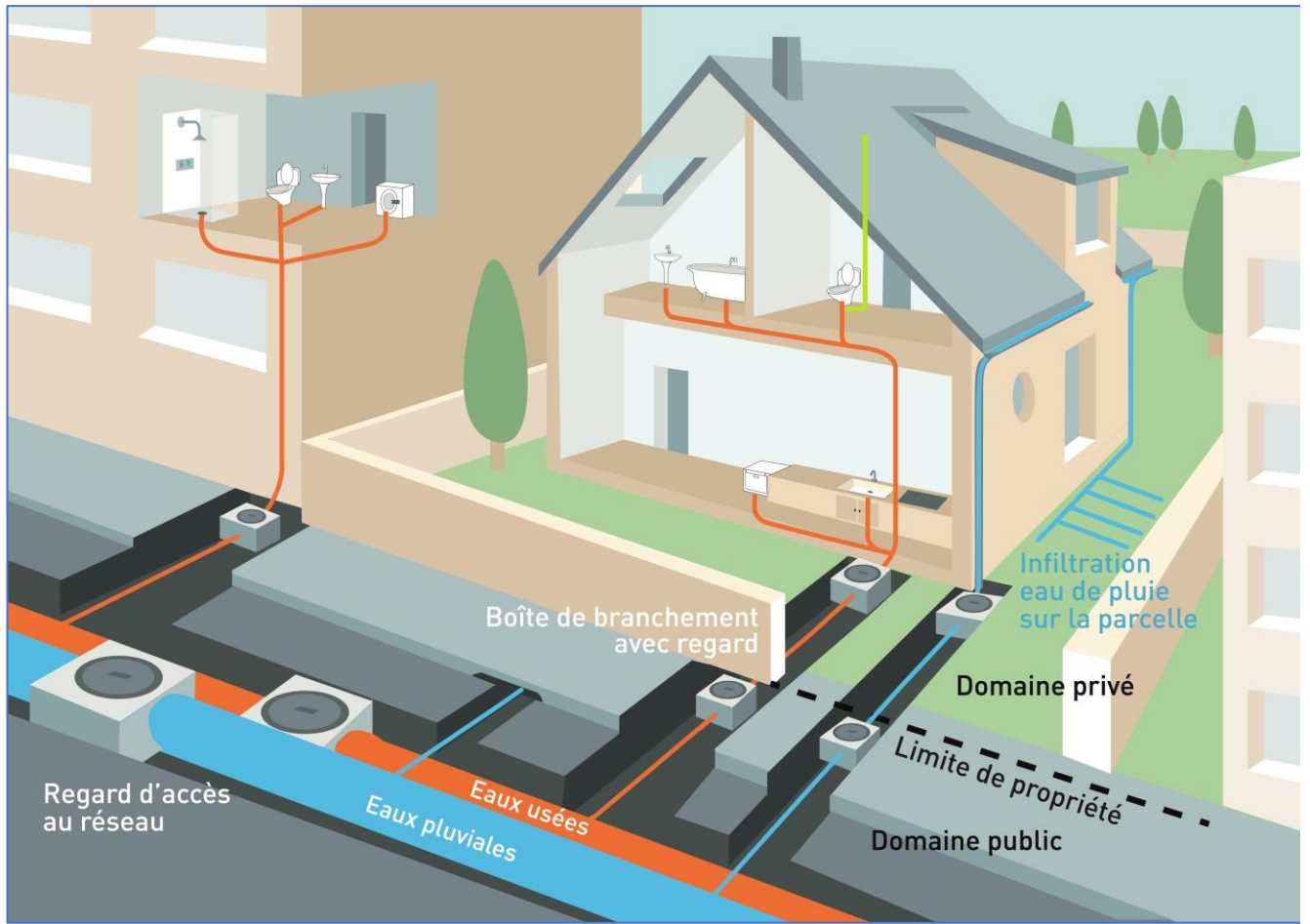
**Prescriptions pour la création d'un branchement type d'assainissement :**



Démarche à suivre :

- Le Pétitionnaire peut solliciter l'entreprise de son choix pour la réalisation du branchement en partie publique (**entreprise conforme vis-à-vis de la réforme anti-endommagement**). La présente demande de raccordement doit ensuite être retournée complétée et signée à la CCPA.
- La CCPA réalise la demande de permission de voirie auprès du gestionnaire concerné.
- L'entreprise chargée des travaux doit faire la demande d'arrêté de circulation une fois la permission de voirie accordée à la CCPA par le service voirie compétent.
- **Un contrôle en tranchée ouverte est obligatoire. L'entreprise doit alors contacter plusieurs jours en avance :**
  - Pour les communes de L'Arbresle, Bully, Sarcey, Saint-Germain-Nuelles, Dommartin, Éveux, Sain-Bel, Savigny, Saint- Pierre-La-Palud, Sourcieux-Les-Mines, Chevinay, Courzieu, Bessenay, Brussieu, Bibost et Saint-Julien-sur-Bibost : **Véolia EAU : 09 69 32 34 58.**
  - Pour les communes de Lentilly et Fleurieux-sur-L'Arbresle : **M. Claude Armanet de Suez Environnement : 06 80 22 51 83.**

**Recommandations pour la partie privative :**



Les canalisations d'eaux usées doivent avoir une pente minimum de 2% (2 cm/m).

Les canalisations d'eaux pluviales doivent avoir une pente minimum de 1% (1 cm/m).

**Les eaux usées et les eaux pluviales doivent être totalement séparées en partie privée même si les réseaux ne sont pas de type « séparatif » du côté du domaine public.**